

Le financement bancaire de l'économie en Martinique au 31 décembre 2017

En 2017, l'activité économique a faiblement progressé (hausse du PIB de + 0,2 % en moyenne annuelle, après - 1,2 % en 2016¹). La baisse des investissements et des dépenses des administrations publiques a limité l'impact du rebond observé dans le secteur de l'investissement privé, de la résilience de la consommation, ainsi que de la forte croissance du tourisme. L'indice du climat des affaires (ICA) s'est quant à lui stabilisé autour de sa moyenne de long terme. L'investissement des particuliers et personnes morales a néanmoins permis de maintenir l'activité économique grâce notamment aux crédits d'habitat contractés par les ménages et aux crédits d'investissement souscrits par les entreprises.

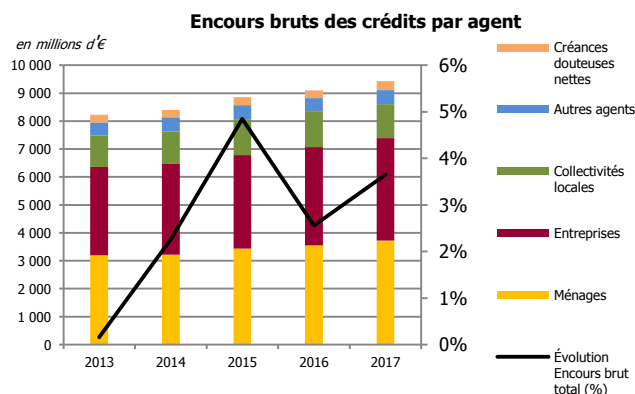
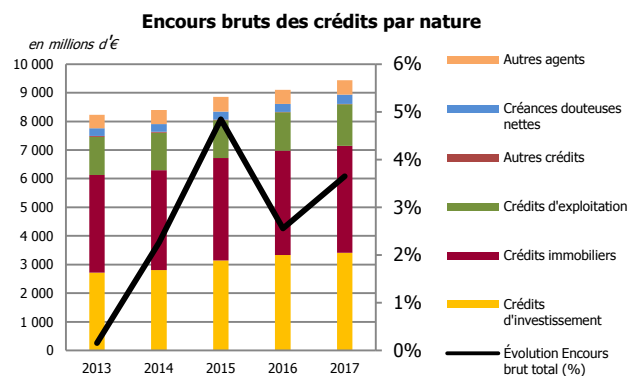
2015 2016 2017 Δ
2017/2016

Caractéristiques générales

Produit intérieur brut (M€ courants)	8 822	8 771	8 649	-1,4%
Indicateur du climat des affaires (ICA)	103,7	101,8	100,4	-1,3
Évolution des prix (en moyenne annuelle)	0,1%	-0,2%	0,6%	0,8
Encours de crédits sains (M€)	8 577	8 824	9 112	3,2%
Taux de créances douteuses brutes	6,3%	6,0%	6,3%	
Avoirs financiers détenus (M€)	7 178	7 438	7 957	6,9%
• Dont avoirs des ménages	5 125	5 225	5 404	3,4%
• Dont avoirs des entreprises	1 668	1 727	2 128	23,2%
Taux des crédits appliqués aux ménages (%)	5,78	4,52	4,64	0,12
Taux des crédits appliqués aux entreprises	4,35	3,72	2,87	-0,85
Nombre de comptes bancaires	1 288 162	1 184 646	1 136 302	-4,1%
Nombre d'agences bancaires	146	144	138	-4,2%

SYNTHÈSE : CROISSANCE SIGNIFICATIVE DES ENCOURS

Accélération de la progression des encours de crédits sains



À 9,1 milliards d'euros, l'encours sain de crédits affiche une progression de 3,3 % sur un an, après + 2,9 % l'année précédente. Le financement des ménages est porté à la fois par les crédits à la consommation (+ 7,3 %) et par les crédits à l'habitat (+ 3,7 %), tandis que l'encours des entreprises est soutenu principalement par les crédits d'investissement (+ 6,5 %) et les crédits d'exploitation (+ 7,8 %). Seules les collectivités locales continuent d'accuser un repli global de leurs financements (- 3,4 % en 2017 contre - 1,6 % en 2016).

¹ Partenariat CEROM : données 2017 publiées en octobre 2018.

Le risque de crédit s'est légèrement accru. Ainsi, les créances douteuses brutes totales, représentant 6,3 % des encours octroyés, présentent une augmentation de 17 % sur un an pour atteindre 324,6 millions d'euros, faisant chuter le taux de provisionnement à 47,4 % contre 50,7 % l'année précédente.

Parallèlement, le produit net bancaire des principaux établissements de crédit parvient à se stabiliser sur l'année (+ 0,3 %) grâce à la hausse des commissions nettes (+ 4,4 %).

Progression des dépôts à vue au détriment des placements de court terme

La capacité d'épargne des agents économiques s'améliore et les avoirs financiers atteignent 8,0 milliards d'euros à la fin de l'année 2017 (+ 7,0 % sur un an). Les ménages concentrent l'essentiel des actifs financiers, avec 5,4 milliards d'euros (+ 3,4 %). Leur préférence pour les dépôts à vue (+ 10,8 %) et l'épargne de long terme (+ 2,4 %) se confirme. Les entreprises accroissent aussi leurs liquidités, leurs avoirs financiers s'élevant à 2,1 milliards d'euros (+ 4,7 %). Cette hausse est tirée également par les dépôts à vue (+ 21,1 %) et, dans une moindre mesure, par l'épargne à long terme (+ 2,4 %). Les placements de court terme de l'ensemble des agents font face à une baisse depuis quelques années (- 5,5 % en 2017, - 4,1 % en 2016) justifiée par des taux d'intérêt moins attractifs.

LE FINANCEMENT BANCAIRE :

En 2017, la Martinique compte 19 établissements de crédit implantés localement : on recense 5 banques mutualistes ou coopératives, 4 banques affiliées à la Fédération bancaire française, 4 sociétés de financement, 5 établissements de crédit spécialisés et 1 établissement à statut particulier. Le paysage bancaire avait été redessiné en 2016 par la fusion entre la Caisse d'Épargne (CEPAC) et la Banque des Antilles Françaises (BDAF), et en 2015 par l'absorption du Crédit Maritime Outremer par la BRED-BP.

Les banques mutualistes concentrent la majorité de l'activité de crédits (68,6 %) et de dépôts (58,7 %). Principalement, les agents se financent auprès des établissements de crédit installés localement (94,1 % des encours sains).

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS SE MAINTIENT

Les entreprises continuent à investir

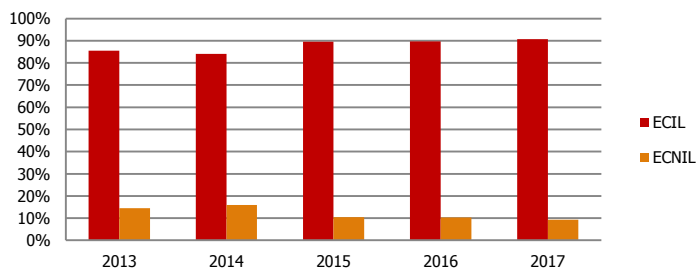
L'année 2017 est marquée par une nouvelle hausse de l'encours des entreprises (+ 4,0 %), notamment des crédits d'investissement (+ 6,5 %).

Les crédits d'investissement restent majoritairement (98,1 %) contractés par les sociétés non financières (SNF), dont la demande est plus dynamique en 2017 (+ 6,7 %) que celle des entreprises individuelles (EI), en hausse de 2,7 %. À l'image du financement global des entreprises, les banques mutualistes sont les premières pourvoyeuses de financement d'équipement des sociétés (76,4 %), suivies par les banques affiliées à l'AFB² (18,4 %). Les prêteurs institutionnels voient quant à eux leur poids diminuer (5,2 %) sur ce segment.

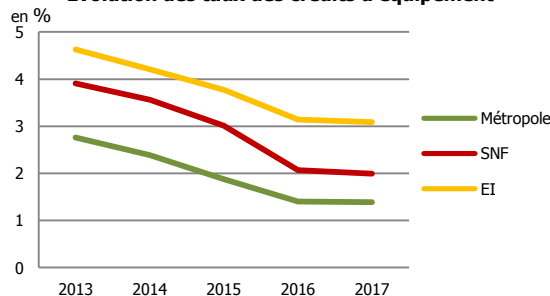
On observe depuis 2014 une réorientation significative du recours aux crédits d'investissement au bénéfice des établissements de crédit installés localement (ECIL). En particulier, la demande de crédit à l'équipement aux ECIL a fortement progressé en 2017 (+9,1 %).

En 2017, les taux appliqués aux sociétés non financières se sont stabilisés autour de 2,0 % pour l'équipement et l'immobilier tandis que l'on relève un différentiel sur les taux appliqués aux entreprises individuelles selon qu'ils financent l'immobilier (2,3 %) ou l'équipement (3,1 %). Par ailleurs, l'écart des taux sur les crédits d'équipement se réduit entre la Martinique et l'Hexagone, pour s'établir à un différentiel de -0,6 point pour les sociétés non financières et de -1,7 point pour les EI (contre respectivement - 0,7 et -1,7 point en 2016).

Évolution de la répartition entre les ECIL et ECNIL de l'encours des crédits d'investissement aux entreprises



Évolution des taux des crédits d'équipement



² Association Française des Banques

Les collectivités freinent leur investissement d'équipement

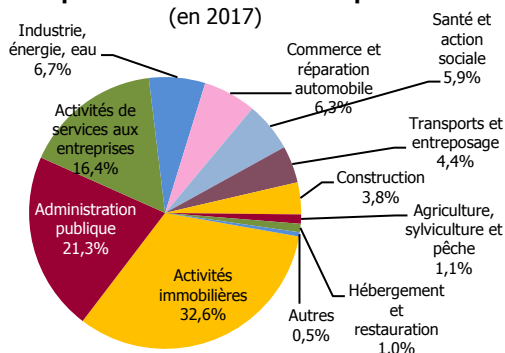
L'encours des crédits d'investissement des collectivités locales diminue depuis 2015 (-5,0 % depuis 2013). Les crédits principalement contractés demeurent les crédits d'équipement (1,2 milliard d'euros en 2017) mais leur volume diminue (-4,3 % sur un an). Le recours au crédit auprès des établissements de crédit installés localement est également en hausse et représente 93,8 % de l'encours total en fin d'année. Sur le marché des collectivités et des autres agents, les prêteurs institutionnels restent les plus fortement impliqués (55,2 %), suivis par les banques mutualistes (42,5 %). Les dépenses publiques d'investissement sont habituellement des dépenses d'équipement. En 2016, la tendance s'est inversée : alors qu'en 2015 les dépenses d'équipement représentaient 60% des dépenses d'investissement, en 2016 elles ne représentent plus que 37,6 %. De même, en 2015 les remboursements de capital des emprunts constituaient 15,6% des dépenses d'investissement, contre 36,4 % en 2016.

ANALYSE SECTORIELLE

L'encours total hors ménages, tous secteurs d'activité confondus, s'établit à près de 6 milliards d'euros en 2017. Le secteur « activités immobilières » représente la part la plus importante de cet encours (32,6 %), devant les administrations publiques (21,9 %). Le poids de ces deux secteurs reste stable depuis 2012. Loin derrière, les activités financières et d'assurance apparaissent comme le troisième secteur (8,9 %) suivi par le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles (6,4 %). Les secteurs de l'agriculture, la sylviculture et la pêche et des activités spécialisées, scientifiques et techniques affichent, sur un an, la baisse la plus significative (respectivement -34,9 % et -30,6 %). Leur poids dans l'encours total reste cependant modéré (1,1 % et 1,2 %).

Les évolutions économiques sectorielles dont dépend la demande de crédit demeurent très hétérogènes. Les filières agricoles et agroalimentaires ont été fortement fragilisées par le passage successif de la tempête Matthew en 2016 et l'ouragan Maria en 2017, qui ont affecté le rendement et le renouvellement des plantations. La conjoncture du secteur secondaire semble, quant à elle, durablement dégradée. Le secteur fait face à l'absence de chantiers structurants et à la faiblesse de la demande, tant publique (dont le secteur du BTP est fortement dépendant) que privée. Enfin, en 2017, l'île affiche une activité touristique record (+18,5 % visiteurs), soit sa meilleure performance depuis 1998. Le maintien de ce dynamisme pourrait avoir de nombreux effets d'entraînement positifs sur les autres secteurs, actuellement à la recherche d'un second souffle.

Répartition sectorielle des risques (en 2017)



Source : Banque de France - SCR

L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER RESTE DYNAMIQUE

Les crédits immobiliers (y compris les crédits à l'habitat des ménages) représentent un tiers des encours totaux martiniquais. Les taux d'emprunt actuellement bas (autour de 2 % pour les entreprises et pour les particuliers) encouragent la demande de prêts immobiliers. Les organismes publics ont par ailleurs investi dans la mise en chantier de logements. Les autorisations de construire sont en progression dans les territoires nord (+11,4 % sur un an) et sud (+32,8 %) de l'île. La hausse des activités immobilières se reflète dans la hausse des importations de matériaux de construction, et notamment du bois (+45,1 %) et d'éléments métalliques (+19,8 %), même si la baisse des ventes de ciment se poursuit (-3,4 % en 2017 et -8,4 % en 2016). De plus, depuis 2014, les collectivités locales ne souscrivent plus de crédits à l'habitat. Cependant, le poids des encours immobiliers des collectivités locales s'avérait très limité, ne représentant que 0,4% de l'encours total souscrit par celles-ci.

La distribution de crédits immobiliers ne fléchit que très légèrement

Fin 2017, les crédits immobiliers, recouvrant les sociétés HLM et les locaux des sociétés, représentent 30 % des crédits octroyés aux entreprises (soit 1,3 milliard d'euros). En tendance depuis 2013, leur poids diminue cependant d'environ 0,2 point par an. Les sociétés non financières concentrent 79,8 % de l'encours, contre 21,2 % pour les entreprises individuelles. L'année 2017 est également marquée par une nouvelle hausse du parc locatif social (+3,1 %) qui représente la moitié du parc locatif martiniquais (contre 42,5 % dans l'Hexagone). Trois principaux bailleurs sont présents sur le marché, la S.I.M.A.R, la société Ozanam et la Société martiniquaise d'HLM. À elles seules, les trois sociétés HLM martiniquaises concentrent 20,7 % des encours immobiliers des entreprises.

Les sociétés non financières ont majoritairement eu recours aux bailleurs institutionnels pour leur financement (62,4 %) alors que les établissements individuels privilégient les banques mutualistes. Le financement immobilier des entreprises est porté quasi exclusivement par des établissements de crédit installés localement (96,1 % en 2017) et cette tendance reste stable (95,0 % en 2013). Les bailleurs sociaux, quant à eux, s'adressent aussi bien aux institutions financières (AFD, CDC) qu'aux banques mutualistes.

Les ménages, principaux consommateurs de crédit à l'habitat

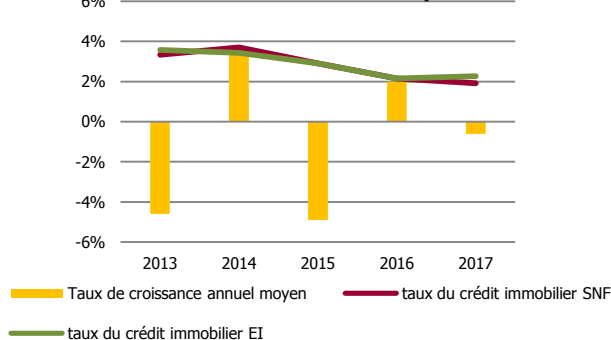
L'encours de crédit à l'habitat affiche une hausse de 3,7% en 2017. Ces crédits représentent plus de deux tiers (71,1 %) des crédits totaux accordés aux ménages. Cette part majoritaire augmente en valeur (2,651 milliards d'euros) mais diminue en proportion depuis 2013 où elle s'établissait à 73,1 % de l'encours. Les ménages se sont tournés principalement vers les banques mutualistes pour leur financement (66,8 %). La hausse des crédits à l'habitat coïncide avec la progression, depuis 2006, du nombre de logements, résultante directe de la hausse des autorisations de construire suite à la baisse des taux. Cependant, en lien avec la politique de résorption de l'habitat insalubre (RHI) et la pression foncière, la proportion de propriétaires tend à décroître (54,5 % des résidents martiniquais sont propriétaires de leur résidence principale contre 54,9 % en 2009 et 58,0 % en 1999).

Bien que la prédominance de l'habitat en maison individuelle persiste (63,9 %), le nombre d'appartements augmente plus rapidement que le nombre de maisons en raison de la raréfaction des terrains constructibles. La Martinique continue de faire face à une hausse du nombre de logements vacants (15 % en 2014 contre 7,8 % dans l'Hexagone) expliquée par l'émigration persistante des Martiniquais, une offre parfois non adaptée à la demande et l'indivision successorale.

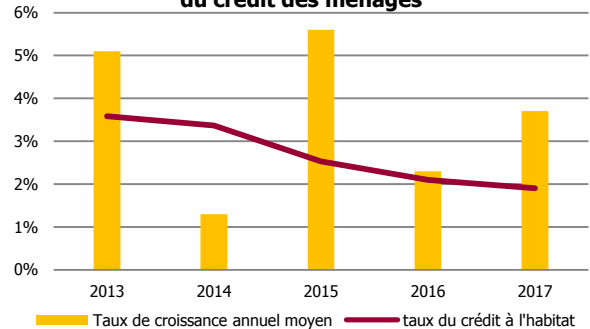
Le cout du crédit n'apparaît pas comme déterminant de la demande

Bien que les couts du crédit à l'immobilier des entreprises et le cout du crédit à l'habitat des ménages aient diminué, la baisse des taux n'a pas permis de rehausser la demande pour les entreprises. Cependant, les baisses successives des taux ont permis de faire croître la demande de crédit des particuliers. En glissement annuel, les encours au crédit immobilier et à l'habitat sont beaucoup moins stables, notamment pour les entreprises.

Évolution de l'encours du crédit à l'habitat et du cout du crédit des entreprises



Évolution de l'encours du crédit et du cout du crédit des ménages

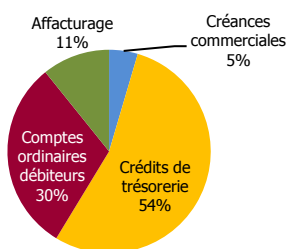


LES FINANCEMENTS DE TRÉSORERIE EN MUTATION

Les découverts compensent la dégradation de la trésorerie

L'encours de crédits d'exploitation aux entreprises, qui stagnait en 2015 et 2016 autour de 326 millions d'euros, a augmenté en 2017 (+7,8 %). En 2017, les comptes ordinaires débiteurs représentent 30,5 % des crédits d'exploitation des entreprises. Entre 2016 et 2017, le recours aux comptes ordinaires débiteurs a augmenté de 50 % tandis que l'encours de crédits de trésorerie a été revu à la baisse (-3,1 %). Cette dégradation de la trésorerie s'est reflétée dans l'ICA, qui a été marqué au second trimestre 2017 par un fort repli (-3,1 points). Ce repli s'explique néanmoins par la composante trésorerie de l'ICA, qui s'est dégradée de 28 points au deuxième trimestre.

Financement bancaire des crédits d'exploitation des entreprises en 2017



Le recours aux crédits d'exploitation par les collectivités locales est beaucoup plus fluctuant (-67,7 % en 2016 contre +56,5 % en 2017) et principalement constitué de crédits de trésorerie (97,4 % en 2017). De cette manière, elles évitent le recours aux découverts dont les conditions (taux) sont bien moins favorables.

Comme pour leurs crédits immobiliers, les entreprises et les collectivités locales font appel principalement aux établissements présents sur le territoire pour leurs crédits de trésorerie (respectivement 90,6 % et 93,8 % de l'encours). Ces derniers sont octroyés en premier lieu par les banques mutualistes pour les sociétés non financières (représentant 74,2 % des crédits de trésorerie accordés en 2017), les entreprises individuelles (19,4 %) et les collectivités (6,4 %), même si les prêteurs institutionnels conservent une part importante dans le financement des comptes

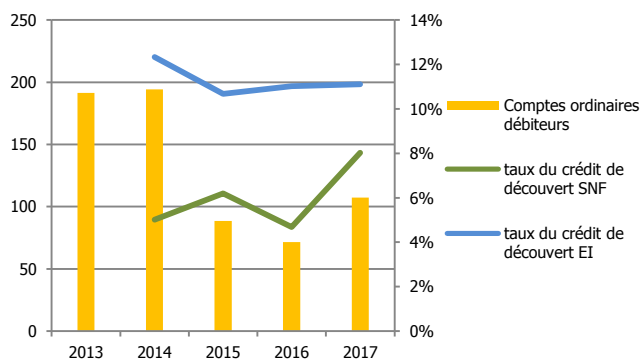
ordinaires débiteurs (découverts) des sociétés non financières (18,3 %).

Hausse de l'encours et hausse des taux

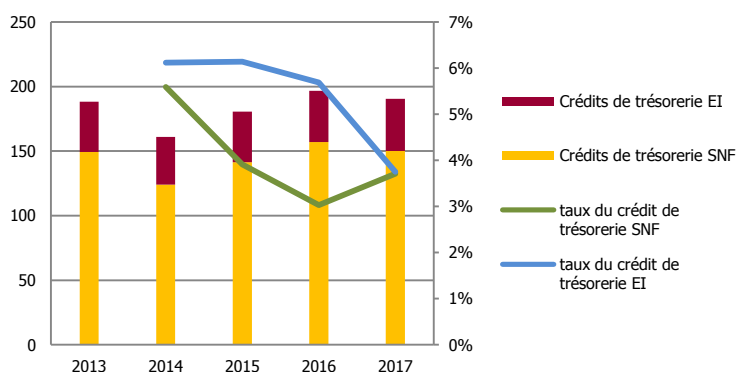
Les taux moyens des crédits de court terme appliqués aux entreprises individuelles demeurent significativement plus élevés que ceux des crédits consentis aux sociétés non financières. Les taux de découverts et de trésorerie des sociétés non financières ont toutefois

affiché une hausse en 2017 (respectivement +0,7 point et +0,2 point) tandis que les établissements individuels ont vu leurs taux pour les découverts se stabiliser et leurs taux pour les crédits de trésorerie diminuer (-3,4 points), pour converger vers le taux des sociétés non financières (autour de 3,7 % en 2017). De manière générale, les taux des découverts et des crédits de trésorerie pratiqués en Martinique restent supérieurs à ceux appliqués dans l'Hexagone.

Évolution de l'encours des crédits et taux de découverts - 2017



Évolution de l'encours des crédits et taux de trésorerie - 2017



Le premier semestre 2018 marque un retour à la hausse des crédits à court terme, à des taux stables : baisse au premier trimestre compensée par une hausse au second³.

Vers un délaissement des placements de court terme

Les placements à court terme des entreprises et des collectivités ont, quant à eux, été revus à la baisse (-20,1 %), les acteurs privilégiant les dépôts à vue (+15,4 %) qui représentent 75 % des actifs des entreprises (1,67 Md d'euros en 2017) et 62,8 % des actifs des autres agents⁴ (267 millions d'euros en 2017), leur permettant ainsi une plus grande marge de manœuvre. L'impopularité croissante des placements de court terme est liée à la baisse des taux de rémunération. En 2018, la rémunération moyenne des dépôts a diminué de 5 points de base pour les SNF (0,28%, après 0,33% en 2017).

La hausse des actifs financiers des entreprises se confirme depuis plusieurs années (+11,6 % en 2015, +3,6 % en 2016 et +23,2 % en 2017). En revanche, après une hausse de 50,2 %, les dépôts à vue des autres agents reculent (-12,7 %). Bien que minoritaires mais bénéficiant d'une meilleure rémunération, les placements de long terme des autres agents (+7 %) et des entreprises (+2,9 %) continuent de progresser.

LES TAUX BAS RYTHMENT LA CONSOMMATION ET L'ÉPARGNE DES MÉNAGES

Sur 10 ans, les revenus déclarés par les ménages ont progressé de +5,1 % en moyenne par an, essentiellement en raison de la hausse des traitements et salaires (+2,5 % en moyenne par an) et des pensions et retraites (+6,5 % en moyenne annuelle). Les disparités de revenus demeurent en revanche importantes, la part des foyers à faibles revenus (inférieurs à 10 000 euros) est plus importante en Martinique que dans l'Hexagone (44,1 % contre 23,3 %). La consommation martiniquaise est principalement tournée vers l'extérieur, en particulier vers l'Hexagone et les DFA⁵. Le niveau général des prix est 12,3 % plus élevé que dans l'Hexagone⁶. L'écart de prix est essentiellement imputable aux produits alimentaires, important poste de dépenses des ménages (15,6 %). Toutefois, les deux autres postes de dépenses les plus importants, le transport et le logement présentent des écarts de prix plus modérés. Les crédits à la consommation, représentant 28,7% des encours contractés par les ménages, sont très populaires en Martinique (+7,3% en 2017). Ils apparaissent comme essentiels à la dynamique de la consommation privée.

³ Publication IEDOM « Taux des crédits aux entreprises en Martinique », données avril 2018, publiée août 2018.

⁴ Administrations publiques locales, centrales, de sécurité sociale et institutions sans but lucratif

⁵ Département Français d'Amérique

⁶ Enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation menée par l'Insee en 2015

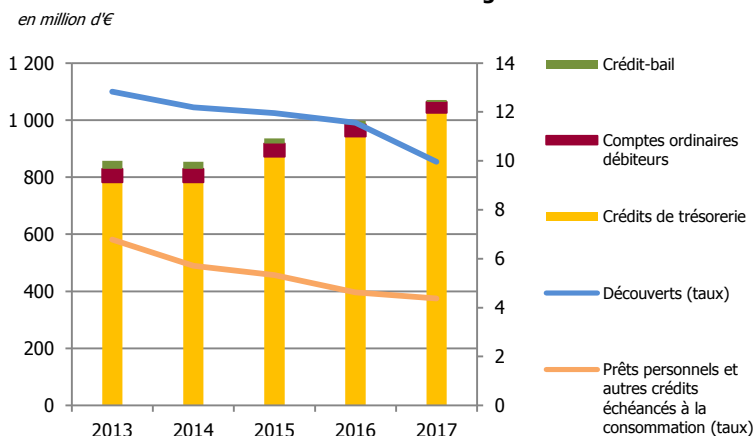
Une progression des crédits à la consommation des ménages, résultat de taux avantageux

Les crédits à la consommation sont en hausse depuis 2015 (successivement +9,7 %, +6,6 %, +7,3 %). Leurs encours dépassent pour la première fois 1 milliard d'euros. L'augmentation de l'encours des crédits à la consommation coïncide avec une baisse généralisée des taux. La situation des consommateurs martiniquais s'améliore par ailleurs. Les comptes ordinaires débiteurs sont en baisse (-9,6 % en 2017 et -8,1 % en 2016), tandis que les crédits de trésorerie sont en hausse (+8,8 % en 2017 et +8,1 % en 2016), preuve probable d'un arbitrage des agents quant à leurs possibilités de financement (les coûts de découvert, bien qu'étant en baisse, demeurent néanmoins très élevés).

La hausse de l'immatriculation de véhicules (+6,5 %) en 2017 reflète la bonne tenue du secteur et compense le recul des importations de biens de consommation et de biens électriques et ménagers. La tendance de l'encours total semble toutefois se poursuivre à la hausse en 2018.

Pour se financer, les ménages font presque exclusivement appel à des établissements de crédit installés localement (98,3 % de l'encours total, crédits à l'habitat et crédits à la consommation compris). Les crédits à la consommation en particulier sont assurés à 100 % par des établissements présents sur le territoire.

Évolution de l'encours des crédits à la consommation des ménages



L'épargne des ménages tirée par les dépôts à vue

Avec 5,4 milliards d'euros, les ménages détiennent 67,9 % des actifs collectés sur la place martiniquaise. Leurs actifs progressent de 3,4 % sur l'année 2017 et sont largement tirés à la hausse par les dépôts à vue. Ces derniers tirent profit du manque d'attractivité des principaux produits d'épargne et de placements, induit par les taux bas.

L'épargne à long terme continue de croître (+2,4 %) et l'assurance-vie gagne +4,7 %. Elle demeure un des placements favoris des ménages (27,8 % de leurs actifs totaux). Les placements liquides ou à court terme se sont repliés (-0,8 %). Les comptes d'épargne à court terme les plus populaires sont les livrets ordinaires et les livrets A (respectivement 31,3 % et 36,2 % de la part totale) offrant des taux d'intérêt nominaux annuels compris entre 0,75 % et 1 %, en baisse depuis quelques années.

Les ménages martiniquais épargnent plus qu'ils ne consomment. Fin 2017, le taux de couverture dépenses/épargne s'élevait à 69 % contre 67,2 % fin 2016.

DES MÉNAGES MOINS VULNÉRABLES

Le nombre de dossiers de surendettement est en baisse (-4,7 % en 2017 et -10,6 % en 2016). Le constat est similaire pour le nombre d'interdictions bancaires (-5 % en 2016 et -6,8 % en 2017) et ces tendances semblent se confirmer pour 2018.

Les incidents de paiements sur effets s'inscrivent également dans ce mouvement (-53,7 % en 2017 et -23,8 % en 2016). En 2017, le secteur du commerce et des réparations automobiles concentrait la majorité des incidents de paiements sur effets (75 %), à hauteur de plus de 4,7 millions d'euros.